

Ouverture
28/09/2026

Clôture des dépôts
27/11/2026

Annonce des résultats
01/2027

L'établissement renouvelle son appel à projets pour accompagner et accélérer la transformation des espaces de formation et des pratiques pédagogiques dans l'ensemble des formations. Cet AAP représente une opportunité pour les équipes pédagogiques d'imaginer, expérimenter et faire évoluer leurs espaces, leurs équipements et leurs modalités de travail, au service de nouvelles expériences d'apprentissage et des pédagogies de demain.

TYPOLOGIE ET FINANCEMENT DE PROJETS

Les financements proposés cette année s'articulent autour de deux volets, qui peuvent être mobilisés indépendamment ou combinés au sein d'un même projet :



UN VOLET ESPACES

dédié à l'aménagement d'espaces de formation ou de tiers-lieux sur les campus, favorisant de nouvelles modalités d'enseignement, d'apprentissage et de vie étudiante.



UN VOLET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

consacré à l'acquisition de matériel « non disciplinaire » permettant d'accompagner concrètement l'évolution des pratiques pédagogiques et des habitudes de travail des étudiants.

Les projets devront...

☒ s'inscrire dans un projet de transformation pédagogique innovant qui ouvre de nouvelles perspectives pédagogiques.

C'est à dire favorisant un environnement d'apprentissage plus adapté aux besoins des étudiants et des enseignants. Ce projet doit clairement permettre d'élargir les possibilités pédagogiques (nouvelles pratiques pédagogiques) et/ou l'acquisition par les étudiants de contenus et nouvelles compétences en lien avec l'évolution des attentes des enseignants, des étudiants et du milieu professionnel.

☒ être portés et classés

- soit par un campus, dans le cas d'un projet porté par plusieurs composantes ;
- soit par une composante, dans le cas d'un projet porté par une seule composante, ou par un service commun.

☒ fédérer un maximum d'acteurs, afin de favoriser une dynamique collective autour du projet. L'avis formel des acteurs associés devra être joint au dossier.



Ce que le projet finance

La création ou l'amélioration d'espaces innovants (fablab, leaning lab, ludo lab, soit la transformation de salles classiques en lieux d'apprentissages innovants).
Du matériel pédagogique innovant dont l'usage pédagogique est central.



Ce que le projet ne finance pas

Les heures de personnels, la rénovation d'une salle ou achat pédagogique sans projet pédagogique comme la rénovation d'un amphithéâtre. Le matériel disciplinaire (achat de microscopes supplémentaires à un existant).

Les co-financements sont fortement encouragés. La contribution maximum de l'établissement sera d'environ **40 000 euros TTC /projet** excepté pour le volet espace où les montants pourront être supérieurs. Financement conjoint par les enveloppes Etablissement et L@UCA.

FORMAT DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Pour répondre à cet appel à projets, un document de soumission est disponible sur la plateforme. Il vous guide dans la présentation de votre projet à travers les questions suivantes :

- Qui porte le projet ?
- Quels acteurs et quelles équipes sont associés au projet ?
- Quelle inscription dans la stratégie pédagogique de l'établissement ? (Démarche par compétences, Saé, hybridation, capsule, prix de l'innovation.).
- Quel est la plus-value et la nouveauté pédagogique portée par le projet et à quels besoins répond-il ?
- Quels types de pédagogies (actives, expérientielles, de projet..) souhaitez-vous favoriser à travers ces nouvelles pratiques ?
- Quels étudiants ou quelles UE sont concernés ?
- Quel est le budget prévisionnel du projet (recettes et dépenses) ?
- Quels sont les éventuels co-financeurs mobilisés ?
- Quels achats sollicitez-vous et à quel(s) volet(s) de l'appel à projets se rattachent-ils ?
- Comment l'équipe pédagogique est-elle engagée, ou prévoit-elle de s'engager, dans la transformation pédagogique soutenue par l'établissement ?
- Quels services sont concernés et quel est leur accord sur le projet ?
- Quel est le calendrier prévisionnel de déploiement du projet ?

Afin de faciliter l'instruction des dossiers, nous vous invitons à privilégier des réponses précises, concises et directement centrées sur les objectifs, les besoins et les impacts attendus du projet. Le document de soumission est limité à 5 pages maximum, hors annexes (devis et avis).

Les annexes



Tous les devis TTC devront être joints au projet. Les dépenses dans les différents volets devront être clairement identifiées et réparties.



Les projets prévoyant une utilisation de réseaux électriques ou informatiques (y compris Wifi) ou portant sur le BYOD ou sur le branchement d'ordinateurs, tablettes ou smartphones devront solliciter un avis de la DSI qui devra être joint au document de soumission [DSI.AAP@univ-cotedazur.fr].



Les projets prévoyant l'achat de matériel pédagogique (audiovisuels, vidéoconférences, aménagements des salles, ...) devront solliciter un avis du pôle IPé et L@UCA qui devra être joint au document de soumission [bruno.gachassin@univ-cotedazur.fr].



Les projets prévoyant des travaux devront avoir reçu l'accord formel des services techniques du campus concerné. Les accords écrits et précis devront être joints au dossier.



Des justificatifs de réalisation (factures) devront être fournis dans l'année civile (notamment pour justification auprès de l'ANR des fonds PIA).



Le dossier devra être déposé sur la plate-forme NUXÉO avant le **27 novembre 2026** sur <https://geode.unice.fr/nuxeo/>

